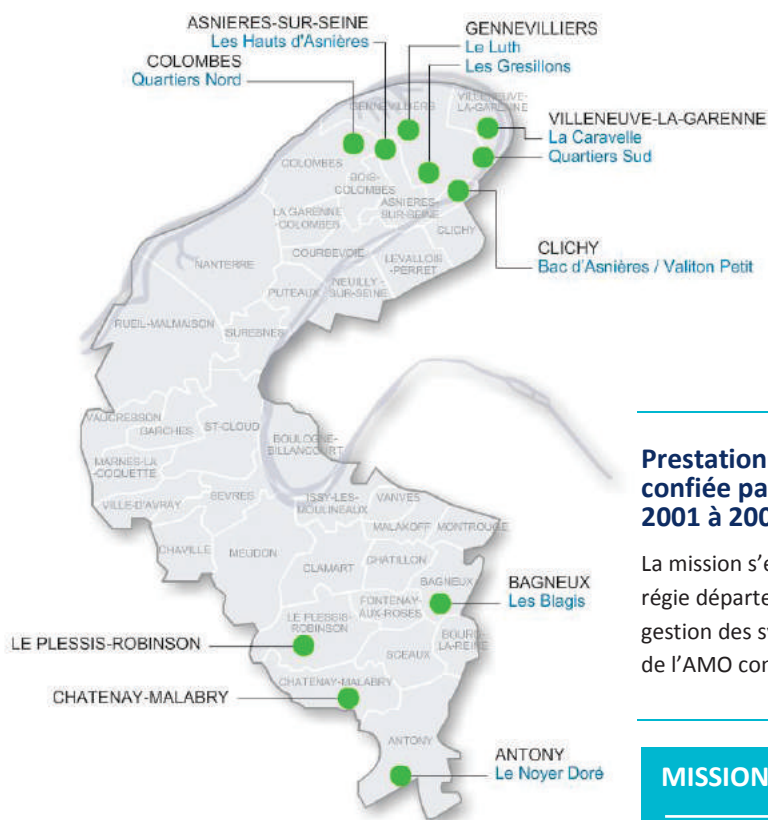


Accompagner le département des Hauts-de-Seine dans la mise en œuvre du dispositif partenarial et financier innovant en matière de politique de la ville et d'intervention en renouvellement urbain



En 1990, le Conseil général des Hauts-de-Seine a défini, en concertation avec l'Association des Maires et les services de l'État, les grandes orientations de la politique d'aménagement du Département pour les 25 ans à venir dans le cadre de la Charte 92. La réflexion et la concertation menées dans ce cadre faisaient clairement apparaître la nécessité de prendre en compte prioritairement les risques que représentait la ségrégation urbaine et sociale. C'est ainsi que le Conseil général décidait le 18 décembre 1992 de lancer un « **plan départemental de lutte contre la ségrégation urbaine et sociale** » qui allait donner naissance au Pacte 92.

La démarche de Pacte 92 est une démarche novatrice qui vise à réconcilier l'humain et l'urbain, **reconstituer la trame urbaine par des actions d'aménagement et le tissu social par des actions d'intégration et d'insertion** (économique, sociale, culturelle). Elle participe d'une méthode originale qui consiste à **envisager les problèmes dans leur globalité**. Le Pacte 92, c'est aussi développer le **partenariat avec les communes et les administrations**, le Conseil général assurant un rôle de coordination et d'impulsion, pour construire chaque projet sur la base des initiatives locales. C'est enfin, pour rester au plus près des réalités et permettre la responsabilisation et l'engagement de chacun, **s'appuyer sur une vaste concertation** entre tous les acteurs.

Ainsi, parallèlement à la signature par le Département des contrats de ville, 6 sites prioritaires ont été définis pour lesquels le Département a réservé un budget alloué aux études puis aux investissements afin que puissent être élaborés avec les communes les projets urbains et sociaux. Associés à la mise en œuvre des projets, l'État, le Conseil Régional d'Ile-de-France et les communes sont également des partenaires financiers. En ce sens, **le Pacte 92 a préfiguré le principe du guichet unique mis en place par l'ANRU en 2003.**

## Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée par le département des Hauts-de-Seine de 2001 à 2009

La mission s'est achevée en 2009 en raison de la constitution en régie départementale d'une direction dédiée au pilotage et à la gestion des syndicats mixtes, reprenant pour partie les missions de l'AMO confiée à la SEM 92

## MISSIONS de CITALLIOS (EX SEM 92)

Assistance auprès du Département des Hauts-de-Seine :

- dans la définition générale de sa politique en matière de rénovation urbaine et pour cela lui donner tous les outils méthodologiques, d'information et d'évaluation des différents dispositifs existants dans ce domaine,
- dans la coordination des actions départementales relevant de la rénovation urbaine dont le champ est particulièrement étendu : politique de la Ville, habitat, développement et insertion économique, actions sociales, construction d'équipements publics,
- dans la conduite stratégique, administrative, juridique et technique des projets de rénovation urbaine pour lesquels il est partenaire des collectivités locales,
- dans la construction et l'animation des partenariats indispensables à la mise en œuvre des projets,
- dans l'élaboration d'outils d'évaluation des actions et des investissements pertinents, permettant d'adapter et d'optimiser les modes d'intervention,
- dans la mise en place d'outils d'information et de communication nécessaires à l'appropriation par les différents partenaires du Département des dispositifs mis en place et à la diffusion la plus large possible des actions menées et des résultats obtenus en matière de rénovation urbaine.